

Membres en exercice : 29
Membres présents : 26
Membres votants : 28

Le 20 septembre 2022 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, Mairie d'Audierne, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, Maire.

Date d'envoi de convocation : le 14 septembre 2022.
Date de publication de la convocation : 15 septembre 2022

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR

Etaient absents :

Mme Armelle BRARD a donné procuration à Mme Simone JOURAND
M. Didier GUILLON a donné procuration à Mme Corinne BRIANT
Mme Nathalie COLIN

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Délibération n° 2022-117

Vente d'une emprise Rue Lamartine

Rapporteur : Mme Véronique MADEC

Les propriétaires du garage Peugeot situé Rue Lamartine ont demandé à la municipalité d'acquiescer une emprise de 293 m². L'offre au prix de 30 €/ m², soit un total de 8 790 €, a été acceptée par les acquiesceurs. Vu l'avis de la commission urbanisme du 7 septembre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 26 voix pour et 2 abstentions, décide de :

- autoriser la vente de l'emprise de 293 m² (parcelle AH 648) pour un prix de 8 790€ ;
- autoriser M. Le Maire à signer l'acte de vente en l'étude de Maîtres Dagorn et Drezen, située à Audierne, les honoraires et frais de notaire ainsi que les taxes afférentes à cette vente étant à la charge des acquiesceurs.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H

Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS

**DIRECTION GENERALE
 DES FINANCES PUBLIQUES
 EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL**

Commune : **AUDIERNE (003)**
 Section : **A11**
 Feuilles : **023 A11 01**
 Echelle d'origine : **1/1000**
 Echelle d'édition : **1/250**
 Date de fabrication : **18/07/2022**
 Date de saisie : **01/07/1963**

N° d'ordre du document d'arpentage : **1024-G**
 Document vérifié et numéroté le **18/07/2022**
A.C.D.F. CUMPER
 Par **BUREAU INGRID**
GEOMETRE
 Signé

Cachet du service d'origine :
 SDIF antenne de Quimper
 Pôle Topographique et Gestion Cadastre
 3 boulevard du Finistère
 CS 31720
 29107 QUIMPER CEDEX
 Téléphone : 02 98 10 33 50
 page.finistere.quimper@dgfp.finances.gouv.fr

CERTIFICATION
 (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1959)
 Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3) a été établi :
 A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;
 C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage dont ces experts, dressés par géomètre à
 Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463
 A _____ le _____
 B _____ le _____
 C _____ le _____

Modification autorisée par le géomètre

D'après le document d'arpentage dressé
 Par **RCUX JANKOWSKI 5768** (2)
 Réf. _____
 Le _____

